



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
23 MAI 2016**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 07.06.16 / Point de PV no 687

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 70 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre cette première Assemblée communale de la législature 2016-2021 à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly salue en particulier la présence de M. Hubert Chassot, ancien Vice-Syndic et Président de paroisse, Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, Mme Silvia Degex, M. Jean Marie Chardonnens et M. François Maridor, anciens Conseillers communaux, Mme Stefanie Jungo, représentante du journal Freiburger Nachrichten, M. Olivier Wyser, représentant du journal La Liberté, ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin) au complet.

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Catherine Emmenegger, M. Bruno Egger, Mme Patricia Zenger Gaillard, M. Jean Jacques Gaillard, M. Gilbert Longchamp, Mme Bettina Gruber, Mme Xenia Haberditz et M. Jean-Claude Jaquet.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 6 mai 2016, par envoi du tout ménage et par affichage au pilier public le 11 mai 2016.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site Internet de la Commune.
2. Nouvelle législature 2016-2021
 - 2.1. Présentation du Conseil communal
 - 2.2. Election des membres de la Commission Financière (ComFin)
 - 2.3. Election des membres de la Commission d'Aménagement (ComAmé)
 - 2.4. Election des membres de la Commission de Naturalisation (ComNat)
 - 2.5. Election des représentants au sein du Conseil d'agglomération et proposition d'un candidat au Comité d'agglomération
 - Election de quatre membres au sein du Conseil d'agglomération
 - Désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité d'agglomération
 - Election complémentaire d'un membre au Conseil d'agglomération
 - 2.6. Mode de convocation à l'Assemblée communale
 - 2.7. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 par cas
3. Investissements 2016
 - 3.1. Crédit d'étude pour une nouvelle déchetterie sur l'art. 273 RF
 - 3.2. Assainissement de la chaufferie
 - 3.3. Participation à la construction du trottoir de la Rte d'Agy
4. Election de l'organe de révision pour les exercices 2016–2017–2018.
5. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Jean Marie Chardonnens, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Madeleine Amrein. En cas de vote à bulletin secret, M. Claude Robotel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 68 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DU 11.04.2016

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 19 avril 2016 et était à disposition à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. NOUVELLE LEGISLATURE 2016-2021

2.1. Présentation du Conseil communal

En ce début de législature 2016-2021, à la suite des élections communales du 28 février 2016, M. Schneuwly explique que les membres actuel du Conseil communal ont été assermentés le 16 avril 2016 et se sont répartis les fonctions au sein de l'exécutif communal le même jour pour siéger la première fois le 19 avril 2016. Il a le plaisir de présenter chacun des 9 membres du Conseil communal, à savoir M. René Schneuwly, Syndic, Mme Marjorie Jaquet a Marca, Vice-Syndique, M. Robert Perler, Mme Camille Kolly, M. Philippe Chassot, M. Beat Sahli, M. Jean-Louis Barras, M. Frank Kirchner, M. Yves Litandi, Conseillers communaux.

Il adresse ses plus vives félicitations aux anciens et aux nouveaux élus et se réjouit de collaborer avec eux durant cette législature.

Avant de passer aux points des élections, M. Schneuwly précise que la loi sur les communes prévoit que les élections de la ComFin et de la ComAmé ont lieu, en principe, au scrutin de liste. Toutefois, si le nombre des candidats est égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir, le vote peut se faire à main levée, à moins qu'un cinquième des membres, participant à l'assemblée, ne demande le vote en scrutin de liste.

En ce qui concerne l'Agglomération, le vote en scrutin de liste est imposé, cette obligation figurant dans la loi sur les agglomérations.

2.2. Élection des membres de la Commission Financière (ComFin)

M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge des finances.

M. Chassot explique que les membres sortant de l'actuelle ComFin, au nombre de 3, ont émis le souhait que la ComFin, durant la législature 2016-2021, soit remontée à 5 membres, ceci notamment pour faciliter la convocation des membres. Le Conseil communal propose, par ordre alphabétique, la candidature des personnes suivantes :

- M. Jacques Amrein, nouveau membre. Il est né en 1963 et domicilié à Granges-Paccot depuis 2011. Il est titulaire du diplôme fédéral de comptable contrôleur de gestion et exerce actuellement en tant qu'expert fiscal auprès de l'Administration fédérale des contributions ;
- Mme Laura Nolfo, candidate sortante ;
- M. Alexandre Rigolet ; candidat sortant ;
- M. Dominique Romanens, nouveau membre, Il est né en 1954 et domicilié à Granges-Paccot depuis 2013. Il est au bénéfice d'une formation universitaire en gestion d'entreprise et est retraité. Sa dernière fonction active a été Directeur de la région Suisse romande du groupe Landi et du département éthique agricole ;
- M. Michel Thierrin, candidat sortant.

M. Chassot demande si un membre de l'Assemblée souhaite se porter candidat au sein de cette commission. Ceci n'étant pas le cas, M. Schneuwly remercie M. Chassot et demande si l'Assemblée souhaite procéder à un scrutin de liste afin que chaque candidat soit élu individuellement.

Ceci n'étant pas le cas, avant de procéder au vote, il précise qu'il n'est pas uniquement question d'avoir 5 membres pour l'organisation des séances, mais qu'il s'agit surtout de personnes de qualité qu'il remercie d'ores et déjà pour leur engagement.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la composition de la ComFin pour la législature 2016-2021. M. Schneuwly félicite la ComFin pour cette élection et se réjouit de la future collaboration dans la législature à venir.

2.3. Élection des membres de la Commission d'Aménagement (ComAmé)

M. Schneuwly cède la parole à Mme Marjorie Jaquet a Marca, Vice-Syndique en charge de l'aménagement.

Mme Jaquet a Marca propose la même composition de la ComAmé que durant la précédente législature. Ces personnes ont déjà œuvré pour mener à terme la révision générale PAL qui est à bout touchant. Elles souhaitent donc terminer ce processus. Par conséquent, Mme Jaquet a Marca propose d'élire M. Roland Dévaud, Mme Catherine Emmenegger, M. Ludovic Guignet, Mme Maria Pedroso Salomon et M. Robert Perler, M. Beat Sahli et elle-même en tant que délégués du Conseil communal.

M. Schneuwly remercie Mme Jaquet a Marca et, avant de procéder au vote, demande si le vote au scrutin de liste est souhaité.

Ceci n'étant pas le cas, au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la composition de la ComAmé pour la législature 2016-2021. M. Schneuwly félicite les membres et leur souhaite bon courage pour les activités à venir.

2.4. Élection des membres de la Commission de Naturalisation (ComNat)

M. Schneuwly cède la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge des naturalisations.

Mme Kolly a le plaisir de présenter les candidats sortant qui souhaitent se représenter, à savoir Mme Christine Schneuwly, M. Laurent Bronchi, M. Philippe Chassot, M. Roland Dévaud et M. Bruno Egger.

Elle présente ensuite le nouveau candidat proposé, soit M. Romain Gendre, domicilié à Granges-Paccot depuis 2012. Il est le papa d'une petite fille et travaille actuellement auprès de l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac en tant que collaborateur administratif.

Mme Kolly demande si un membre de l'Assemblée souhaite se porter candidat au sein de cette commission. Aucune autre proposition n'étant émise, M. Schneuwly remercie Mme Kolly et demande si l'Assemblée souhaite procéder à un scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il remercie les personnes qui se représentent et la personne nouvellement présentée ce soir.

Il précise que le travail de la ComNat est en augmentation. Il est bon de pouvoir compter sur des personnes qui connaissent les dossiers, pouvant également juger la question de savoir si les conditions posées par la loi à l'octroi du droit de cité communal sont réunies.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la composition de la ComNat pour la législature 2016-2021. M. Schneuwly félicite les membres et les remercie d'ores et déjà pour le travail qu'ils effectueront.

2.5. Élection des représentants au sein du Conseil d'agglomération et proposition d'un candidat au Comité d'agglomération

M. Schneuwly cède la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des finances, pour présenter l'élection des représentants au sein du Conseil d'agglomération.

A titre introductif, M. Schneuwly précise que cette élection doit, conformément à la loi sur les agglomérations, avoir lieu par scrutin de liste. Cette élection est un peu particulière dans le mesure où, dans un premier temps, l'Assemblée doit élire 4 représentants au sein du Conseil d'agglomération qui est l'organe législatif de l'Agglomération de Fribourg. En effet, 4 personnes à la place de 3 lors de la dernière élection, cette augmentation étant liée à celle de la population de Granges-Paccot. Par conséquent, 4 citoyens de la Commune de Granges-Paccot pourront faire partie du Conseil d'agglomération.

Dans un deuxième temps, l'Assemblée sera appelée à désigner un membre du Conseil d'agglomération élu pour être proposé à l'élection au Comité d'agglomération, lequel est l'organe exécutif de l'Agglomération. Les membres du Comité d'agglomération, au nombre de 12, 1 par commune et 3 pour la Ville de Fribourg, sont désignés par le Conseil d'agglomération. Comme ce candidat, au poste du Comité d'agglomération, quitte le Conseil d'agglomération, la troisième étape consistera à désigner une autre personne afin de la remplacer au sein du Conseil d'agglomération.

Pour la présentation des candidats pour la première partie de l'élection, M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Chassot.

M. Chassot propose à l'Assemblée, au nom du Conseil communal, d'élire au Conseil d'agglomération, par ordre alphabétique, Mme Marjorie Jaquet a Marca, Vice-Syndique, M. Yves Litandi, Conseiller communal, M. Alexis Overney, Ancien Vice-Syndic, et M. René Schneuwly, Syndic. Il demande s'il y a d'autres propositions dans l'Assemblée.

Ceci n'étant pas le cas, M. Schneuwly demande la distribution des bulletins de vote. Il rappelle que M. Robotel va assister au dépouillement avec les scrutateurs désignés en début d'Assemblée, soit M. Jean Marie Chardonnens et Mme Madeleine Amrein.

Tout le monde ayant pu voter, M. Schneuwly signale que 2 personnes sont arrivées depuis le début de l'Assemblée, si bien que cette dernière compte désormais 70 personnes. En attendant le résultat des votes, il passe au point 2.6 de l'Assemblée communale.

2.6. Mode de convocation à l'Assemblée communale

M. Schneuwly propose, au nom du Conseil communal, de procéder comme il l'a fait durant ces dernières législatures, à savoir convoquer l'Assemblée communale par une publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public, par convocation individuelle et, lorsqu'il est édité, par le Trait d'union. Il ouvre ensuite la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce mode de convocation pour la législature 2016-2021. M. Schneuwly remercie l'Assemblée.

2.7. **Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 par cas**

M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge des finances.

M. Chassot explique que la loi sur les communes n'autorise pas le Conseil communal à signer des verbaux ainsi qu'à réaliser des transactions immobilières sans l'aval de l'Assemblée communale, laquelle est compétente pour décider de l'achat, la vente, l'échange, la donation, le partage d'immeuble ainsi que de la constitution de droit réel et de toute opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui de l'acquisition d'immeuble. Afin d'éviter d'avoir à convoquer une Assemblée communale pour toute transaction immobilière, une délégation de compétence peut être accordée par l'Assemblée communale au Conseil communal. Il demande donc, au nom du Conseil communal, la reconduction de cette délégation de compétence, pour la période administrative 2016-2021, et la fixation d'un montant maximum à CHF 100'000.00 par transaction. Cette disposition permettra au Conseil communal de procéder à la signature de certains verbaux de reprise de routes, d'emprise de terrains, d'achat et de vente de terrains de minime importance sans devoir convoquer l'Assemblée communale.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité cette délégation de compétence dans les limites qui viennent d'être décrites. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

Le dépouillement de la première étape du point 2.5 étant encore en cours, il passe au point 3 du tractanda.

3. **INVESTISSEMENTS 2016**

3.1. **Crédit d'étude pour une nouvelle déchetterie sur l'art. 273 RF**

M. Schneuwly cède la parole à M. Robert Perler, Conseiller communal en charge des déchets.

Depuis 1994, le tri des déchets de la Commune de Granges-Paccot se fait en partenariat avec celle de Givisiez. La déchetterie intercommunale actuelle, sise sur le territoire de la Commune de Givisiez, a une capacité de 4'500 personnes pour une surface de 1'100 m². Près de 7'000 citoyens amènent leurs déchets à cet endroit où plus aucune extension n'est possible.

Suite à la mise à l'enquête de la modernisation de la gare de Givisiez, dont les travaux devraient débuter en automne 2017, la Commune de Givisiez a été informée de l'empiètement du chantier sur la parcelle de la déchetterie, cette dernière devant servir de dépôt durant la période du chantier.

En accord avec la Commune de Givisiez, un terrain pour une nouvelle déchetterie a été recherché. La parcelle 273 RF, d'une surface de 4'500 m², propriété de l'OFROU, s'est rapidement profilée comme idéalement située entre les deux communes et moins dommageable pour la population vu son éloignement des habitations. Un accord a été trouvé avec l'OFROU avec la mise à disposition de la parcelle et à condition de trouver un autre terrain nécessaire pour les travaux d'entretien de l'autoroute. Cette condition pourrait être satisfaite avec les parcelles communales ou privées du « Chemin 14 » ou celles sises de part et d'autre de l'A12.

Afin de pouvoir lancer le projet et préparer un dossier de mise à l'enquête pour les divers services cantonaux et l'OFROU, le Conseil communal demande l'octroi d'un montant de **CHF 30'000.00** pour un crédit d'étude pour le projet de nouvelle déchetterie, la Commune de Givisiez devant présenter une demande identique lors d'une prochaine Assemblée communale.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit de **CHF 30'000.00** pour l'étude du projet de nouvelle déchetterie intercommunale sur l'article 273 RF à Granges-Paccot. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Perler et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Alexandre Rigolet, Président de la ComFin, pour son préavis.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'étude de CHF 30'000.00 pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur l'article 273 RF de la Commune de Granges-Paccot. Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement qui sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres ainsi que sur les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à M. Laurent Bronchi.

M. Bronchi souhaite savoir si un projet de déchetteries de plus petites tailles, décentralisées et éparpillées à divers endroits de la Commune, a été ou serait envisagé, en complément à cette grande déchetterie. En effet, il constate qu'il est extrêmement difficile de se rendre à la déchetterie si on ne possède pas de véhicule automobile et que dans le contexte actuel, où on pousse de plus en plus les gens à songer à des solutions de mobilité douce, les encourageant à limiter leurs trajets en voiture, il pense qu'il serait intéressant d'avoir des centres, ne serait-ce que pour le verre, le PET, le papier, comme cela se fait chez nos voisins fribourgeois.

M. Schneuwly remercie M. Bronchi pour sa question et répond que ce n'est pas prévu pour l'instant. Le Conseil communal va déjà tâcher de remplacer la déchetterie existante, laquelle fonctionne très bien, mais qui a atteint ses limites de capacité. Il rappelle qu'à divers endroits de la Commune, les containers permettent déjà de jeter les sacs contenant les ordures ménagères et que la Commune dispose également d'un ramassage des objets encombrants, contrairement à d'autres communes dans lesquelles ces derniers doivent systématiquement être acheminés individuellement et moyennant paiement. Il relève que les déchetteries décentralisées n'empêcheront pas les citoyens de parcourir une certaine distance, ces dernières ne pouvant pas être disposées tous les 50 mètres. Il note cependant l'idée, mais en l'état, ce n'est pas prévu.

M. Christophe Limat prend la parole et explique qu'à l'époque, il y avait eu un projet de sortie d'autoroute afin de desservir la zone industrielle de Givisiez. Avec la construction de la nouvelle déchetterie, il demande si ce projet de sortie d'autoroute est par conséquent enterré.

M. Schneuwly remercie M. Limat pour sa question et répond que ce projet est malheureusement enterré depuis un certain temps déjà. Ce n'est pas qu'il était mauvais, mais ce projet n'a pas été accepté par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour une raison simple ; les autoroutes doivent impérativement limiter le nombre de sorties d'autoroute. Nous avons actuellement les sorties Fribourg-Sud, Fribourg-Centre et Fribourg-Nord et on se rend compte qu'il y aurait une distance de moins de 2 km entre cette nouvelle sortie et la jonction Fribourg-Nord. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil communal avait cherché à faire cette demi-jonction ; elle aurait été créée afin que les poids lourds, qui se dirigeaient en direction de la zone industrielle de Givisiez-Corminboeuf, puissent emprunter un trajet qui leur évite de passer par nos routes communales. La solution a dû être trouvée d'une manière différente puisqu'à la place d'une demi-jonction, le Conseil communal a introduit une zone 30 km/h sur ses routes communales avec l'interdiction aux poids lourds d'y circuler. Il en profite pour préciser que tous les recours qui avaient été déposés à l'encontre de ces mesures ont été rejetés et que la décision rendue par le Tribunal cantonal est définitive et exécutoire. Il était important pour le Conseil communal que ces mesures soient définitives, notamment au niveau de la sécurité, surtout celles des enfants, car ces routes servent de passage à plusieurs centaines d'enfants chaque jour et cela continuera avec le nouveau Complexe de Chavully.

M. Bernard Emonet salue l'idée d'une nouvelle déchetterie, mais la trouve personnellement un peu petite. Il demande s'il est également prévu d'y aménager la récupération des déchets encombrants. M. Schneuwly répond que cette question est à l'examen car, malgré le bon fonctionnement du système actuel, le Conseil communal constate toutefois une certaine indiscipline, respectivement beaucoup de bordel à certains endroits. Par conséquent, une réflexion est actuellement faite à ce sujet-là. Concernant sa taille, il faut savoir qu'elle est 4 fois supérieure à la taille de l'actuelle déchetterie. C'est raisonnable compte tenu de l'augmentation prévisible de la population à l'orée des années 2030.

M. Bernard Cotting pense qu'au vu du développement futur des communes de Givisiez et Granges-Paccot, cette nouvelle déchetterie est trop petite. Selon lui, elle deviendra vite trop petite et le problème devra être revu plus tôt que prévu.

M. Schneuwly répète que la surface sera 4 fois plus importante que l'actuelle qui permet tout de même de desservir, il le rappelle, la population cumulée de Givisiez et Granges-Paccot, aujourd'hui proche des 7'000 habitants. A l'heure actuelle, les autorités sont relativement pressées dans la mesure où, d'une part, la saturation est atteinte et d'autre part, en raison des travaux qui interviendront à la gare de Givisiez. Il relève aussi la difficulté de trouver un endroit, en l'état actuel, qui peut servir les 15 prochaines années, idéalement situé entre les 2 communes et qui n'est pas à proximité des habitations. De plus, il a été assez difficile de convaincre l'OFROU d'accepter de céder ce terrain tout en leur proposant du terrain pour ses installations de chantier. Il précise que la solution ainsi trouvée est une solution à long terme. Il comprend le souci de MM. Emonet et Cotting, mais il est déjà satisfaisant de pouvoir raisonner sur 15 ans dans ce domaine-là.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly passe au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'étude d'un montant de CHF 30'000.00 pour le projet de la nouvelle déchetterie.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et passe aux résultats du vote pour le Conseil d'agglomération, dont le dépouillement est terminé.

Le nombre de votants étant de 70, M. Overney obtient 70 voix, Mme Jaquet a Marca 69, M. Litandi 69 et M. Schneuwly 68. Ces 4 personnes sont donc élues au sein du Conseil d'agglomération.

Il passe ensuite à la désignation d'un membre élu qui sera proposé par l'Assemblée communale afin d'être membre du Comité d'agglomération. Il précise que, contrairement aux autres, il ne s'agit pas d'une élection obligatoire, mais d'une coutume qui prévaut dans la plupart des communes de l'agglomération. Cette élection est présentée par Mme Jaquet a Marca, Vice-Syndique.

Mme Jaquet a Marca propose, au nom du Conseil communal, de désigner M. René Schneuwly, Syndic, pour l'élection au Comité d'agglomération. Elle demande si l'Assemblée communale souhaite désigner un autre membre élu que M. Schneuwly dans ce Comité. Ceci n'étant pas le cas, M. Schneuwly accepte cette désignation. Il précise qu'il présidera le Comité d'agglomération jusqu'au 30 juin 2016. L'exercice de cette fonction n'est pas une sinécure, mais du travail, ce qui l'éloigne de certaines activités plus communales. Certains le préféreraient d'avantage près du terrain de football que dans les locaux de l'Agglomération, mais lorsque l'on fait des choix, il faut les assumer.

Il remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et passe à la désignation de celui qui entrera au Conseil d'agglomération en remplacement de M. Schneuwly, élu au Comité. Le Conseil communal propose M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal venant d'être élu. M. Schneuwly relève l'importance d'avoir au sein du Conseil d'agglomération la personne notamment responsable de la mobilité et des transports dans la Commune. En effet, la mobilité est l'une des tâches de l'Agglomération de Fribourg et c'est cette dernière qui signe notamment les mandats de prestation avec les TPF. C'est un mandat important puisque l'Agglomération débourse 22 millions de francs par an pour le trafic d'agglomération.

En attendant le vote et son dépouillement, M. Schneuwly passe au point suivant des investissements.

3.2. Assainissement de la chaufferie

M. Schneuwly cède la parole à M. Beat Sahli, Conseiller communal en charge des immeubles communaux.

En date du 8 mars 2012, le SEn a informé le Conseil communal des résultats des mesures d'émissions de la chaufferie du CAD de Chantemerle, lesquelles ne respectaient pas les limites applicables de l'annexe 3 de l'OPair, en particulier la valeur limite pour les particules solides de 50mg/m³.

Par décision du 17 juillet 2012, la DAEC a imparti à la Commune de Granges-Paccot un délai au **30 septembre 2017** pour assainir l'installation, le projet devant être présenté au SE n jusqu'au **30 septembre 2016**.

D'autre part, suite à la décision de l'Assemblée communale du 1^{er} avril 2015 d'étendre le CAD de Chantemerle au futur Complexe Scolaire de Chavully, la Commune se doit d'assurer une **redondance en cas de panne du CAD**. La chaudière à gaz actuelle, sise dans le bâtiment de Chantemerle et datant de 2001, présente des signes de fatigue et ne dispose pas de la puissance nécessaire (500KW). Sur la base d'un comparatif de la Commission de l'énergie, l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz a été préférée à un raccordement au réseau FriCAD III. Une nouvelle chaudière à gaz est donc nécessaire pour garantir l'approvisionnement en énergie des bâtiments raccordés.

Déjà mandaté pour les deux extensions précédentes, le bureau RWB Fribourg SA à Broc a été chargé d'établir un devis pour ce projet, lequel se présente comme suit :

Coûts estimatifs du projet d'assainissement du CAD de Chantemerle		
Electrofiltre complet		
Mise en place dans le local du CAD, conduits de fumée, maçonnerie et serrurerie	CHF	110'000.00
Chaudière à gaz		
Raccordement aux réseaux de gaz et hydraulique, modification du MCR, électricité et cheminée	CHF	95'000.00
Honoraires		
Elaboration du projet, mise à l'enquête, appels d'offres, exécution et mise en service	CHF	26'000.00
Divers et imprévus	CHF	9'000.00
TOTAL (TTC)	CHF	240'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 240'000.00** pour l'assainissement du CAD de Chantemerle et le remplacement de la chaudière à gaz existante pour garantir l'approvisionnement en énergie des bâtiments raccordés. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Sahli et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin pour son préavis.

La ComFin a examiné le dossier concernant l'assainissement du chauffage à distance et de la chaudière à gaz existante. Sur la base de cet examen, elle préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 240'000.00 qui comprend la mise en place d'un électrofiltre complet et l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres ainsi que sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et rappelle, pour mémoire, que le CAD de Chantemerle servira aussi à alimenter le futur Centre scolaire et sportif de Chavully afin d'être respectueux de l'environnement d'une part et, d'autre part, notre chauffage d'appoint, constitué d'un chauffage à gaz, devant être en bon état de fonctionnement en cas de panne. Il ouvre la discussion sur cet objet.

A la suite d'une question de M. Bernard Cotting au sujet du réseau de chauffage à distance du Groupe E SA, M. Schneuwly répond que le chauffage à gaz est celui situé dans l'immeuble de la Rte de Chantemerle 58. En revanche, le chauffage CAD est à bois, à pellets plus précisément. M. Schneuwly explique que l'on utilise d'abord la pleine capacité de notre propre centrale de chauffage à bois. La Commune n'a donc pas la nécessité d'un raccordement général aussi

longtemps que notre chauffage à bois peut être utilisé. Afin d'apporter plus de précisions concernant le tableau comparatif au niveau des coûts, il cède la parole à M. Jean-Marc Page, délégué à l'énergie.

M. Page explique ce choix du point de vue financier tout d'abord. La Commune a procédé à une évaluation financière ; il a été constaté que le prix du kilowatt-heure, en se raccordant à FriCAD en y ajoutant les taxes de raccordement, était plus élevé. De plus, le raccordement à FriCAD engendre des taxes sur toute l'année, quelle que soit l'utilisation. Grâce au chauffage à bois, la Commune est autonome ; il estime à 80% avec le chauffage à bois, le chauffage à gaz ayant uniquement une fonction de redondance et d'appoint lors de périodes de grand froid. En tenant compte des aspects financiers et de l'autonomie vis-à-vis des fournisseurs externes, le choix a été évident pour une deuxième chaudière à gaz.

M. Schneuwly remercie M. Page. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 240'000.00 pour l'assainissement du CAD de Chantemerle.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et transmet le résultat du vote de l'élection au sein du Conseil d'agglomération. M. Jean-Louis Barras obtient 68 voix et est élu. Il félicite toutes les personnes ayant fait l'objet d'une élection au sein de l'Agglomération de Fribourg.

M. Schneuwly passe au dernier point des investissements qu'est la participation communale à la construction du trottoir à la Rte d'Agy.

3.3. Participation à la construction du trottoir de la Rte d'Agy

M. Schneuwly cède la parole à M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge des routes.

L'Assemblée du 27 mai 2015 a octroyé un montant de CHF 60'000.00 pour la participation communale à la réfection du trottoir de la Rte d'Agy longeant le nouveau quartier Agy Parc. Avec la construction du centre commercial récemment ouvert, un nouveau trottoir a dû être aménagé. La Commune de Granges-Paccot a tiré profit de la présence sur place des entreprises pour négocier un arrangement avec le maître d'ouvrage et fixer la participation communale à 50% des travaux de réalisation situés sur le domaine public communal.

La nouvelle Allée des Sources, sise entre les neuf immeubles construits à l'arrière du centre commercial a nécessité l'aménagement d'une jonction avec le tracé de mobilité douce de l'Agglomération. Si cet aménagement est financé par le maître d'ouvrage, la modification de la signalisation et de l'éclairage de la Rte du Château est à charge de la Commune de Granges-Paccot. Le déplacement du passage piéton existant dans l'îlot de sortie du giratoire de la Rte d'Agy a dû être réalisé pour l'ouverture du centre commercial.

Les devis estimatifs des travaux relatifs à ces deux secteurs ont été validés par le bureau d'ingénieurs civils Jean-Jacques Métrailler à Fribourg et se résument comme suit :

Coûts estimatifs – Trottoir Rte d'Agy et Signalisation Rte du Château		
50% Offre Implenia – Secteur A : CHF 66'317 + honoraires	CHF	36'475.00
50% Offre Implenia – Secteur B : CHF 25'331 + honoraires	CHF	13'933.00
50% Offre Implenia – Secteur C : CHF 15'185 + honoraires	CHF	8'352.00
100% Offre Implenia – îlot Rte du Château + honoraires	CHF	12'238.00
Eclairage et signalisation de la Rte du Château	CHF	20.000.00
Divers, imprévus	CHF	4'002.00
TOTAL (TTC)	CHF	95'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit de **CHF 95'000.00** pour la participation communale à la construction du trottoir du Centre commercial de la Rte d'Agy et la modification de la signalisation et de l'éclairage de la Rte du Château. Le financement de ces dépenses sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Barras et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin pour son préavis.

La ComFin a examiné le dossier concernant l'octroi d'un crédit de CHF 95'000.00 pour la participation communale à la construction du trottoir du Centre commercial de la Rte d'Agy et à la modification de la signalisation et de l'éclairage de la Rte du Château. Sur la base de son examen, elle préavise favorablement l'octroi d'un crédit de CHF 95'000.00 qui sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres ainsi que sur les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et précise que sur le secteur du Plateau d'Agy, il y a maintenant une liaison qui part du site de St-Léonard allant jusqu'à Forum Fribourg en parcours sécurisé. Il signale également qu'il y a un cheminement piéton qui passe à l'arrière du Casino Barrière Fribourg et permet de rejoindre la Rte du Vieux-Moulin. Il ajoute aussi qu'une discussion a lieu avec les promoteurs du complexe immobilier qui va se construire entre l'Hôtel Ibis et le Casino Barrière Fribourg afin de réaliser un parcours piétons de manière à assurer une bonne sécurité. Les citoyens peuvent également constater qu'à l'intérieur des deux complexes réalisés sur le Plateau d'Agy, figurent de très bons cheminements piétons et cyclistes dont les contrats de servitude ont été négociés par la Commune en faveur de ses habitants. Ces contrats ont été octroyés gratuitement et chaque citoyen peut les emprunter librement. La Commune se penchera à nouveau sur cet objet de mobilité douce lorsqu'il s'agira de reprendre la Rte d'Agy, conformément aux dispositions du Plan de l'Agglomération de Fribourg, et surtout lors du développement des constructions qui ont fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle. Il ajoute enfin qu'en cas de construction sur du terrain communal, les aménagements de trottoirs sont à 100% à la charge de la Commune. Les circonstances et surtout l'urgence du projet ont permis de négocier une participation de 50% à cet ouvrage avec les promoteurs, ce qui n'est pas forcément une mauvaise affaire.

M. Schneuwly ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité, moins une abstention, cette participation de CHF 95'000.00 pour la construction du trottoir de la Rte d'Agy. Il remercie l'Assemblée et passe au point suivant.

4. **Élection de l'organe de révision pour les exercices 2016-2017-2018**

Compte tenu de la compétence de la ComFin de soumettre une proposition pour cet organe de révision, M. Schneuwly cède la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

M. Rigolet informe l'Assemblée que la société CORE Fiduciaire Revicor, domiciliée à Fribourg et mandatée pour la révision des exercices 2013 à 2015 de la Commune, a signifié son intérêt pour poursuivre son activité et a fait parvenir une offre. La ComFin ayant apprécié les prestations de la société CORE Fiduciaire Revicor durant les exercices 2013 à 2015, elle propose donc de prolonger le mandat de révision pour les 3 prochaines années comme le permet la loi sur les communes.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. Il précise que le réviseur des comptes ne peut être renouvelé qu'une fois, soit 2 fois 3 ans, la Commune ayant déjà appliqué cette pratique. Aucune autre proposition n'étant faite, il passe au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition de la ComFin de réélire pour une durée de 3 ans la société CORE Fiduciaire Revicor.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée, la société pouvant dès lors être informée qu'elle peut poursuivre son mandat.

5. **DIVERS**

Ramassage des ordures ménagères

M. Perler rappelle, comme déjà publié dans le dernier Trait d'union, qu'à partir du 6 juillet 2016, en raison du changement de transporteur, le ramassage des ordures ménagères aura lieu les mercredis et non plus les vendredis. Un tout-ménage sera encore distribué en temps voulu.

Rte de Josaphat

Mme Thérèse Dénervaud trouve qu'à la Rte de Josaphat, le trottoir donne accès à des places de stationnement ce qui ne le rend pas tout à fait sécurisé pour des enfants.

M. Schneuwly prend note de la remarque qui concerne la place se trouvant en deuxième partie de la Rte de Josaphat, sur la droite. Il précise que ce sont des places visiteurs beaucoup utilisées et que la Commune a adopté pour un autre schéma pour la partie haute, concernée par les livraisons du centre, en ajoutant un trottoir et un passage piétons afin d'éviter une confrontation, surtout avec les véhicules de livraison. Enfin, il relève que sur le trottoir, les piétons restent prioritaires et c'est aux automobilistes de faire attention. Pour l'heure, il paraît difficile de faire autrement, mais le Conseil communal reste attentif à l'évolution de cette situation.

La séance est levée à 21.11 et M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour sa participation, le personnel communal, comme toutes les personnes qui œuvrent au service de la Commune de Granges-Paccot, pour leur incessante activité, ainsi que ses collègues du Conseil communal. Il saisit l'occasion pour souhaiter d'ores et déjà à toutes et à tous un très bel été et de très bonnes vacances et invite l'Assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur:

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly